



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le douze novembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....32
Votants.....35

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur WOHREL

Délibération numéro :
2020/195

**Théâtre de la Maison du
Peuple - Demande de
subvention auprès du
Conseil Régional Occitanie -
Saison 2020/2021**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 19 novembre 2020, que
la convocation du conseil avait été établie le
vendredi 6 novembre 2020

La Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, modifiée,

Considérant que, dans le cadre du partenariat avec le Conseil Régional Occitanie, le Théâtre de la Maison du Peuple de la ville de Millau poursuit, durant la saison 2020/2021, son travail de diffusion de spectacles et de sensibilisation des publics avec de nouveaux objectifs qui permettront de densifier son rayonnement sur tout le Sud-Aveyron,

Considérant que les objectifs décidés en 2019 se poursuivent en 2020 et 2021 et qu'ils seront précisés dans une convention qui reprendra les modalités de ce partenariat. Il est proposé au Conseil municipal de demander au Conseil Régional Occitanie d'attribuer, au Théâtre municipal de la Maison du Peuple, une aide financière de 50 000 € au titre de l'année 2021.

Aussi, après avis de la commission Culture du 27 octobre 2020, le Conseil municipal : décide à l'unanimité :

- 1- D'autoriser Madame la Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional Occitanie pour un montant de 50 000 €,
- 2- D'autoriser Madame la Maire à percevoir les sommes allouées,
- 3- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir et à accomplir toutes les démarches nécessaires en découlant et à signer la convention de partenariat à venir.

Cette recette sera versée sur le budget 2021 de la ville de Millau
TS 151 – Fonction 313 - Nature 7472

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

